

Politique relative au coût de la collecte de fonds – Orientation

Justifications et liens avec notre vision, notre mission et nos valeurs

Depuis 1948, SP Canada collecte des fonds au profit de la recherche sur la SP et des services dont ont bénéficié les Canadiens touchés par la sclérose en plaques. Durant toute cette période, l'organisme a effectué des investissements stratégiques dans la mise en œuvre d'activités de collecte de fonds devant servir à soutenir sa mission.

SP Canada tire ses fonds de ses divers événements, campagnes et activités de collecte de fonds, dont chacun est doté d'une structure de coûts particulière. Il est entendu que la collecte de fonds génère des coûts, mais il importe de souligner que SP Canada s'efforce de réduire ces coûts au minimum en :

- poursuivant ses objectifs internes consistant à améliorer l'efficacité de ses activités de collecte de fonds ainsi que la transparence et l'efficacité de l'organisme;
- respectant les exigences des organismes de régulation et des associations externes ainsi que les normes du secteur;
- soumettant les budgets annuels à l'approbation du comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques et à celle du conseil d'administration;
- tenant compte de l'opinion de ses donateurs et parties prenantes ainsi que de la perception du public et des médias.

Objectifs

La présente politique a pour but de nous assurer :

- que le coût consolidé des activités de collecte de fonds de SP Canada est à 42 % ou moins – la responsabilité quant à l'atteinte de cet objectif devant être assumée par l'ensemble de l'organisme;
- que les coûts liés à la collecte de fonds sont surveillés de près et évalués de manière rigoureuse;
- que le coût de chacune des activités de collecte de fonds ne dépasse pas ses revenus de plus de 70 % durant une période soutenue.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les trois ans
<i>Première approbation :</i>	23 novembre 2011
<i>Dernière révision :</i>	14 avril 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Avril 2024

Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble de SP Canada.

Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de SP Canada le 23 novembre 2011.

Détails

L'Agence du revenu du Canada (ARC), qui a élaboré des lignes directrices à l'intention des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada, reconnaît que ces derniers doivent souvent se fier à la générosité des donateurs pour accomplir leurs objectifs, et qu'il est souvent nécessaire d'entreprendre des dépenses raisonnables liées aux activités de financement afin d'obtenir le financement nécessaire.

À l'égard des organismes de bienfaisance enregistrés, l'ARC a établi qu'il est acceptable que les coûts liés à la collecte de fonds se situent entre 35 % et 70 % des revenus générés par celle-ci, en précisant toutefois qu'aucun programme ou événement de collecte de fonds – mené à quelque échelon que ce soit d'un organisme – ne devrait comporter, de façon soutenue, des coûts correspondant à 70 % ou plus des fonds qu'il permet d'amasser sans que l'ARC n'ait accepté les explications fournies par l'organisme concerné relativement à un ratio coût-revenu aussi élevé.

Maîtres d'œuvre

Le vice-président de la philanthropie, le vice-président de la collectivité et le vice-président des services d'entreprise de SP Canada sont les maîtres d'œuvre de la Politique relative au coût de la collecte de fonds. L'équipe de la haute direction est autorisée à élaborer des procédures détaillées pour l'application de la présente politique.

Surveillance et conformité

Il incombe aux maîtres d'œuvre de la politique, conjointement avec les autres membres de la haute direction, de surveiller la mise en application de la présente politique et de veiller au respect des modalités de celle-ci. L'équipe de la haute direction doit confirmer l'observance de la présente politique et des procédures connexes tous les trois mois.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les trois ans
<i>Première approbation :</i>	23 novembre 2011
<i>Dernière révision :</i>	14 avril 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Avril 2024

Politiques et lois connexes

La présente politique et les autres politiques liées à la collecte de fonds constituent le cadre des règles de conduite suivies par SP Canada lors de ses activités et de ses événements de collecte de fonds ainsi que de ses campagnes de financement.

Les activités organisées par des tiers sont soumises à la Politique relative aux collectes de fonds organisées par des tiers et aux partenariats de financement et non à la présente politique.

Révision

La présente politique doit être révisée au moins tous les trois ans à partir de sa date d'approbation.

Définitions

Équipe de la haute direction – Groupe d'employés occupant les postes de direction les plus élevés de SP Canada, soit le président et chef de la direction, les présidents, les vice-présidents principaux et les vice-présidents. Ces personnes peuvent cumuler plusieurs postes. Le président et chef de la direction peut modifier la composition de l'équipe de la haute direction, au besoin.

Coût de la collecte de fonds – Somme globale de tous les coûts directement liés aux activités de collecte de fonds et de tous les coûts indirectement liés à ces activités divisée par le revenu brut.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les trois ans
<i>Première approbation :</i>	23 novembre 2011
<i>Dernière révision :</i>	14 avril 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Avril 2024